

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : Lundi 24 novembre 2014

Année scolaire : 2014/2015

Numéro de séance : 5

Date de transmission de la convocation aux membres : 13 novembre 2014

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : BERTHET Lionel

Secrétaire de séance : MORILLON Nathalie

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 23

Ordre du jour

1 - Action éducatrice

1-1 Pas de point à l'ordre du jour.

2- Hors action éducatrice

2- 1 Conseils et commissions (documents préparatoires joints)

2-2 Règlement intérieur du conseil d'administration.

3- Budgétaire

3-1 Tarifs 2015

3-2 Budget 2015.

4- Questions diverses

A déposer au secrétariat au plus tard 48h avant la séance.

- Annexes [nombre – titre]

- Motions [nombre – titre]

PRESENCE au CONSEIL

Séance du lundi 24 novembre 2014

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]]	E[<input type="checkbox"/>]]	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]]	E[<input type="checkbox"/>]]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BERTHET Lionel	X						
	Proviseur ou principal adjoint	PLUMER Laurent	X						
	Gestionnaire	TIREBOIS Daniel	X						
	C.P.E.	GAUTHIER Sophie	X						
	Directeur adjoint de la SEGPA	SOUSTRE Michèle	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	PINEAU Patrice	X						
		PAINEAU Bernard		X					
	Groupement de communes	ARDRIT Edwige		X	X				
		COCHARD Philippe		X	X				
PERSONNALITE QUALIFIEE	FUZEAU Bruno	X							
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	MORILLON Nathalie	X						
		GAINANT Aurélien		X		Remplacé par Nicolas CHAMPALOU			
		DEFOULOUNOU Magali	X						
		RICHARD Caroline		X	X				
		PONTONNIER Dorian	X						
		GIRAULT Christophe	X						
		ARNAULT Hervé	X						
		BERNARD Virginie	X						
		MENARD Patricia	X						
		LAVIGNE Sophie		X	X				
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	MILLASSEAU Jean-François	X						
		CHAMPEME Alexandra	X						
		RODRIGUEZ Romuald		X	X				
		SENECHAU-ROCHARD Anne		X					
		GELLE Xavier	X						
		BREMAND Aurélia	X						
		JOUANNET Patrick	X						
	Elèves	CHEMIN Amélie	X						
		BAPTISTE Léa	X						
MONASELIDZE Khatia		X							

[] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

Le secrétariat est assuré par Madame Morillon.

Informations préalables au déroulement de l'ordre du jour :

Un décret du 20 octobre modifie la composition des CA pour les représentants des collectivités de rattachement. Pour les collègues, siègent :

- deux conseillers généraux ou leurs deux suppléants, au lieu d'un ;
- un représentant de la municipalité au lieu de deux ;
- un représentant de la communauté de communes.

Rectificatif sur le procès-verbal du CA précédent : le montant du don du FSE n'était pas porté au CV, il va être ajouté. C'est important pour le service de comptabilité.

Liés à des informations reçues le vendredi 20 novembre, deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- une autorisation, à donner au principal, de signer les marchés annuels et pluriannuels-
- une autorisation d'adhérer au GRETA (obligatoire) restructuré et regroupé avec un seul groupement par académie et plusieurs antennes, dont le lycée Jean Moulin pour notre territoire.

I _ ACTION EDUCATRICE :

Rien

II – HORS ACTION EDUCATRICE :

2-1 Commissions et conseils (voir pièce jointe).

2-2 Règlement intérieur du CA (document joint) :

Evolution possible, avec pour objectif essentiel d'éviter les pertes de temps : pas de modification souhaitée par les membres de l'assemblée.

VOTANTS : 23 POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2-3 Autorisation de signer des marchés :

Signature par le principal, des marchés à incidence financière annuelle. Si l'établissement adhère à un marché, le CA doit en donner l'autorisation au principal, même si actuellement aucun marché n'est prévu.

VOTANTS : 23 POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2-4 Adhésion au GRETA :

Autorisation pour le principal de signer une adhésion au groupement GRETA Poitou-Charentes. Un établissement support assure le fonctionnement. Le financement ne vient pas des EPLE. Le budget est indépendant de celui de l'établissement support.

Cette autorisation n'entraîne aucune contrainte et il reste possible de refuser en cas de sollicitation.

VOTANTS : 23 POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III – BUDGETAIRE :

3-1 Tarifs et pourcentage des charges communes

Les tarifs d'hébergement pour les enfants en demi-pension ont été fixés par le Conseil Général 79 depuis le 1^{er} janvier 2014. La détermination du tarif payé par les familles, se fait en fonction du quotient familial de chacune d'elles. Le montant trimestriel dû est aussi depuis le début de l'année 2014 en fonction du nombre de repas pris pendant le trimestre.

Dans le cadre de la prévision budgétaire 2015, les tarifs resteront inchangés.

En ce qui concerne les tarifs des commensaux, établis par l'établissement (à l'exception des tarifs des personnels territoriaux) ils n'évolueront pas compte tenu des augmentations des années précédentes (2013-2014).

Le taux appliqué pour la détermination du montant des charges communes liées au fonctionnement de la restauration et reversé au service général reste inchangé et fixe à 18 %.

VOTANTS : 23

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3-2 Budget (voir les pièces jointes)

Rappel : le budget est construit en année civile, soit ici pour 2015.

RECETTES

Les recettes qui permettent d'établir le budget de fonctionnement d'un établissement ont principalement 3 origines :

- 1 – les familles (recettes des demi-pensions)
- 2 – le département (subvention du fonctionnement annuel, subventions spécifiques bourses départementales, transports sur site majeurs, crédits projets pédagogiques).
- 3- l'état (subvention des crédits globalisés : manuels scolaires, reprographie, droit d'auteurs etc).

En ce qui concerne la dotation de fonctionnement annuel du département, elle est calculée à partir d'une attribution de points en fonction de deux critères essentielles : les charges de viabilisation et la variation des effectifs des élèves. Pour la première, les chiffres retenus concernent les années N-1 et N-2, pour la seconde les valeurs des années N et N-1 .Le nombre total de points obtenus pour l'exercice 2015 a été de 473,51 soit 4,72 de moins par rapport à la dotation de l'exercice 2014. En revanche, la valeur financière du point a été revalorisée de 2 % et fixée à 271 €. Le montant de la dotation 2015 s'élève ainsi à 128321 soit une augmentation de 0,06 % (si le nombre de points était resté inchangé l'évolution aurait été de 1,6 %).

DEPENSES

* Il y a eu dans la préparation du budget 2015 , la volonté de l'équilibrer sans faire appel à d'importants prélèvements sur fonds de réserve. C'est un choix pour une gestion plus appropriée à la culture de l'établissement, et surtout pour ne plus anticiper d'éventuels écrêtements par des ouvertures de crédit sur fonds de réserve qui parfois conduisent à réaliser des achats inconsidérés ou envisager des projets difficilement réalisables dans la période de l'exercice.

M. le Conseiller général explique que la décision d'écrêtement des années précédentes a fait débat au sein même du Conseil général. Elle a été prise à la suite d'un rapport de la Chambre régionale des comptes qui mettait en cause de trop importants fonds de réserve dans certains établissements. Il reste possible de moduler en cas de projets particuliers.

Monsieur le gestionnaire précise qu'un établissement qui possède un peu de réserves peut aussi « investir » ou intervenir rapidement pour des dysfonctionnements de façon à préserver l'intérêt du service sans attendre que le Conseil Général soit en capacité de le faire, même si ce n'est pas dans l'ordre des choses établies.

Par exemple, si l'entretien des toitures terrasses n'est plus assuré par la collectivité territoriale, il faudra bien que l'établissement trouve une solution pour réaliser cette nécessité afin d'éviter des désagréments ultérieurs par rapport au mauvais écoulement des eaux.

En conclusion, M. le Principal et M. le Gestionnaire indiquent que les moyens permettent de réfléchir encore à de nouveaux projets pour l'établissement. Ils ajoutent que le Conseil général reconnaît la position du collège Jean Rostand comme établissement « pilote » comme force de proposition au travers du contrat d'objectif tripartite.

DEMI-PENSION

Une discussion est engagée entre l'équipe de direction et les parents sur la possibilité d'échelonner les paiements de la demi-pension, notamment ce trimestre, vu le montant élevé des factures.

Les parents signalent que ce sont des familles issues des classes moyennes qui ont été surprises de ce montant et qui se trouvent en difficulté.

M. le Gestionnaire précise que lors des deux prochains trimestres, le montant des factures sera moins élevé, la première facture portant sur une période plus longue, de quatre mois.

L'ensemble de l'équipe de direction tient à rassurer les familles en indiquant qu'il est toujours possible pour les familles d'évoquer leurs difficultés et la possibilité d'échelonner les paiements. Il est même souhaitable que les familles évoquent ces difficultés au plus tôt de manière à éviter que des procédures administratives de recouvrement ne se mettent en route.

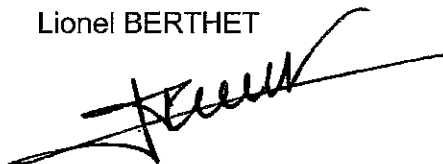
VOTANTS : 23 POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Sans questions diverses, la séance s'est levée à 19H30

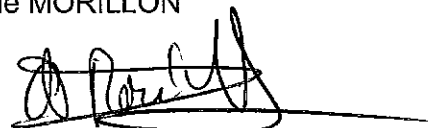
Le Président de séance :

La secrétaire de séance :

Lionel BERTHET



Nathalie MORILLON



REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I ORGANISATION DU SECRETARIAT

La présence d'un secrétaire de séance est obligatoire lors de chaque réunion du conseil d'administration.

Art 1 :

Tout membre du conseil d'administration peut se proposer en tant que secrétaire de séance

Art 2 :

En cas d'absence de candidature au poste de secrétaire de séance, il est instauré un système d'alternance entre les corps les plus représentés :

- ▶ Parents et élèves
- ▶ Personnels d'enseignement, d'éducation, administratifs et techniques
- ▶ Personnels membres de droit

Art 3 :

La candidature au secrétariat doit être approuvée par la majorité des membres du conseil d'administration

Art 4 :

Les tâches dévolues au secrétaire de séance sont les suivantes :

- ▶ Transcription des débats et des résultats des votes éventuels pour chacun des points de l'ordre du jour
- ▶ Transmission des notes ainsi constituées au secrétariat du collège dans les meilleurs délais
- ▶ Relecture et signature du Procès verbal édité par le secrétariat

Art 5 :

Le contenu du Procès verbal est vérifié par le chef d'établissement avant diffusion. A cette occasion il peut faire l'objet de modifications, en accord avec le secrétaire, si les notes transmises ne lui semblent pas refléter les débats.

II DEROULEMENT DES DEBATS

Les débats d'une séance de conseil d'administration ne sont pas publics.

Art 1 :

Tous les membres du conseil d'administration sont tenus à une obligation de discrétion, en particulier pour tout ce qui a trait aux situations de personne.

Art 2 :

Les convocations, documents et procès verbaux sont des pièces publiées et à ce titre peuvent être communiquées par les membres du conseil d'administration.

Art 3 :

Les débats ne doivent porter que sur les seuls points à l'ordre du jour sauf autorisation particulière du président de séance, ou du conseil d'administration pour votes.

III ORGANISATION DES VOTES

Art 1 : les votes se déroulent à main levée, sauf demande d'un seul membre du conseil d'administration. Dans le cas d'une demande de vote à bulletin secret, l'organisation est sous la responsabilité du président du conseil.

Art 2 : le décompte des votes a lieu comme suit :

- Nombre de votants
- Votes contre
- Abstentions
- Votes pour

COMMISSION PERMANENTE 2014-2015

	Titulaires	Suppléants
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION	BERTHET Lionel	
	PLUMER Laurent	
	TIREBOIS Daniel	
ELU CONSEIL GENERAL	PINEAU Patrice	
PERSONNEL ATOSS	BERNARD Virginie	MENARD Patricia
ENSEIGNANTS	MORILLON Nathalie	PONTONNIER Dorian
	GAINANT Aurélien	BOUFFARD Flavie
	GIRAULT Christophe	MALBRANQUE Jérémy
PARENTS	MILLASSEAU Jean-François	GELLE Xavier
	RODRIGUEZ Romuald	JANNETEAU Christelle
	SENECHAU-ROCHARD Anne	PEROCHON Pascal
ELEVES	MONASELIDZE Khatia	VIVIER Grâce

CONSEIL DE DISCIPLINE 2014-2015

	Titulaires	Suppléants
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION	BERTHET Lionel	
	PLUMER Laurent	
	TIREBOIS Daniel	
CPE	GAUTHIER Sophie	
PERSONNEL ATOSS	MENARD Patricia	LAVIGNE Sophie
ENSEIGNANTS	DEFOULOUNOUX Magali	ROUSSEAU Anne
	RICHARD Caroline	MAYE Corinne
	ARNAULT Hervé	GENTY Frédérique
	GIRAULT Christophe	CHAMPALOU Nicolas
PARENTS	CHAMPEME Alexandra	JOUANNET Patrick
	FRAPPREAU Sandra	HARENG Michel
	BREMAND Aurélie	MILLASSEAU Jean-François
ELEVES	CHEMIN Amélie	PERROCHON Corentin
	BAPTISTE Léa	PEDOUSSAUT Louise

COMMISSION EDUCATIVE 2014-2015

	Titulaires	Suppléants
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION	BERTHET Lionel / PLUMER Laurent	
	SOUSTRE Michèle	
CPE	GAUTHIER Sophie	
AS/MED.SCO./INFIRM.		
PERSONNEL ATOSS	DRAPEAU Patricia	BERNARD Virginie
ENSEIGNANTS	TORNIER Sabine	TEIXEIRA Bruno
	+ professeur principal	
PARENTS	CHAMPEME Alexandra	HARENG Michel
ELEVES	CHEMIN Amélie	
PERSONNE QUALIFIEE	personne ayant rédigé le rapport	

CESC 2014-2015

	Titulaires
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION	1 personnel de direction
CPE	GAUTHIER Sophie
AS/MED.SCO./INFIRM.	DRAPEAU Patricia
ENSEIGNANTS	SOUCHET S /HEBERT JM/ AUGER E
PARENTS	RODRIGUEZ Romuald
ELEVES	BAPTISTE Léa
ELU COMMUNE	COCHARD Philippe
ELU CONSEIL GENERAL	PINEAU Patrice
PERSONNES QUALIFIEES	invités qualifiés

CHS 2014-2015

	Titulaires
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION	BERTHET Lionel
	PLUMER Laurent
	SOUSTRE Michèle
	TIREBOIS Daniel
CPE	GAUTHIER Sophie
AS/MED.SCO./INFIRM.	DRAPEAU Patricia
ENSEIGNANTS	GAUTIER Alexia
	CHAMPALOU Nicolas
PERSONNEL ATOSS	SORIN Philippe
	LANDREAU Denis
PARENTS	RODRIGUEZ Romuald
	HARENG Michel
ELEVES	MONASELIDZE Khatia
	CHEMIN Amélie
ELU CONSEIL GENERAL	PINEAU Patrice

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES 2014-2015

	Titulaires	Suppléants
CHEF D'ETABLISSEMENT	BERTHET Lionel	
MEMBRES DE CA	TIREBOIS Daniel BERNARD Virginie	MORILLON Nathalie BREMAND Aurélie